

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 31 (1985)
Heft: 6

Rubrik: Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications du Secrétariat des Suisses de l'étranger



ACTION NATIONALITÉ

L'action nationalité, lancée il y a neuf ans par l'Organisation des Suisses de l'étranger, a été couronnée de succès. Les nouvelles dispositions entrent, en effet, en vigueur le 1^{er} juillet 1985.

Pour les détails de la procédure d'application, nous vous renvoyons à la page 9 de la présente publication – Communications officielles.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les autorités fédérales et, tout spécialement, les personnes ci-après qui ont contribué à soutenir notre action et, par là, ont apporté grande satisfaction aux Suissesses de l'étranger et à leurs enfants.

Remerciements



Elisabeth Kopp
Conseillère fédérale



Josi Meyer
Conseillère aux Etats



Monique Bauer
Conseillère aux Etats



Esther Bühler
Conseillère aux Etats,
membre de la Commission des Suisses de l'étranger

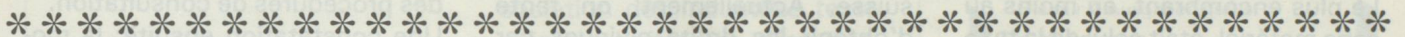


Amélia Christinat
Conseillère nationale



Roland Schärer
Chef de la Section de la nationalité (DFJP)

(Photos: Keystone)



Un ami prend congé

Désireux de se consacrer à d'autres activités, M. Lucien Paillard a demandé à être démis de ses fonctions au sein de l'Organisation.



Entré au Secrétariat en automne 1971, il fut nommé Suppléant du Directeur en 1974.

Grâce à son dynamisme, ses talents d'organisateur et son grand intérêt pour les questions des Suisses de l'étranger, il sut rapidement se faire apprécier.

Spécialiste des problèmes sociaux helvétiques, son nom est étroitement lié à la présente publication trimestrielle dont il assura la coordination dès son lancement et en devint l'artisan de sa diffusion mondiale; à l'action nationalité en faveur des enfants de couples mixtes dont il fut la cheville ouvrière; à l'ouvrage en langue française «Mini-profil de la Suisse» dont il assura une grande partie de la traduction et surtout, par 2 fois, sa mise à jour.

Nous tenons à remercier vivement M. Paillard pour les services éminents qu'il a rendus.

Votations fédérales en 1985

Elles auront lieu les

9 juin

22 septembre

1^{er} décembre.

Le 9 juin,

le peuple suisse votera sur l'initiative «pour le droit à la vie», suppression de la part des cantons au produit net des droits de timbre, nouvelle répartition des recettes nettes provenant de l'imposition des boissons distillées, suppression de l'aide aux producteurs cultivant le blé pour leurs propres besoins,

et le

22 septembre

sur la modification du code civil (effets généraux du mariage, etc.), garantie contre les risques à l'innovation, contre-projet à l'initiative «pour la coordination du début de l'année scolaire dans tous les cantons».

La votation sur l'adhésion de la Suisse à l'ONU aura lieu en mars 1986. Ce jour-là, on ne votera que sur ce seul objet.